



COMMUNE DE PRUNIERS-EN-SOLOGNE

MARCHE PUBLIC DE SERVICES
A PROCEDURE ADAPTEE

**Nettoyage et entretien des locaux et
vitres des bâtiments communaux**

Règlement de consultation

Date et heure limite de réception des candidatures et des offres :

Lundi 16 novembre 2020 à 12h00

Pouvoir adjudicateur :
MAIRIE DE PRUNIERS-EN-SOLOGNE
Place des Anciens-Combattants - 41200 Pruniers-en-Sologne
Tél : 02 54 96 60 53 - mairie.pruniers-en-sologne@orange.fr

Sommaire

Article 1 : Objet de la consultation	2
1.1 Objet de la consultation	2
1.2 Lieux d'exécution.....	2
1.3 Etendue de la consultation	2
1.4 Durée du marché.....	2
1.5 Reconduction du marché.....	2
Article 2 : Conditions de la consultation.....	3
2.1 Délai de validité des offres.....	3
2.2 Variantes	3
2.3 Conditions de participation des candidats.....	3
2.4 Prix et modalités de paiement.....	3
2.5 Obligation de visite des locaux	3
2.6 Modification de détail au dossier de consultation	3
Article 3 : Contenu du dossier de consultation	4
Article 4 : Présentation des candidatures et des offres.....	4
4.1 Modalités de retrait du Dossier de Consultation des Entreprises	4
4.2 Contenu de l'offre :	4
4.2.1 - Documents administratifs :	4
4.2.2. - Un projet de marché comprenant les pièces ci-jointes à accepter sans aucune modification :.....	5
4.3 Conditions de remise des offres	5
4.3.1 Remise offre dématérialisée.....	5
4.3.2 Copie de sauvegarde	6
Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres.....	6
5.1 Sélection des candidatures.....	6
5.2 Jugement des offres	7
5.3 Négociations.....	7
Article 6 : Renseignements complémentaires	8
Article 7 : Interruption de la consultation	8
Article 8 : Juridiction compétente en cas de contentieux	8

Article 1 : Objet de la consultation

1.1 Objet de la consultation

Le présent marché est un marché de service qui a pour objet le nettoyage des locaux et l'entretien de la vitrerie des bâtiments communaux de la commune de Pruniers-en-Sologne. Les entreprises devront impérativement inclure le matériel, les produits et fournitures d'entretien dans leur prestation. La commune de Pruniers-en-Sologne fournira les produits et fournitures d'hygiène des sanitaires : savons, papiers, torchons.

La description des prestations et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le cahier des charges.

Classification(s) principale(s) :

- 90911200-8 : Services de nettoyage de bâtiments
- 90911300-9 : Services de nettoyage de vitres

1.2 Lieux d'exécution

Garderie périscolaire maternelle 49 Rue Victor Hugo
Garderie périscolaire élémentaire « maison Payet » 49 Rue Victor Hugo
Ecole maternelle Jules Ferry Place Mendès-France
Ecole élémentaire Victor Hugo (ancien et nouveau bâtiment, ainsi que les sanitaires extérieurs) 77 Rue Victor Hugo
Restaurant scolaire 77 Rue Victor Hugo
Résidence autonomie « les Prunelles » 63 Place Mendès-France

1.3 Etendue de la consultation

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée en application des articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à 2123-7 du Code de la commande publique.

1.4 Durée du marché

Le marché est conclu pour une période de **UN** an à compter de sa date de notification pour un démarrage de prestations le **1^{er} janvier 2021**.

Les prestations débuteront après une réunion de mise au point entre le représentant du pouvoir adjudicateur et le représentant de l'entreprise.

1.5 Reconduction du marché

Le marché pourra être reconduit **DEUX** fois à sa date anniversaire par décision expresse, notifiée au titulaire au moins deux mois avant la date de reconduction du marché, sans que sa durée totale dépasse **TROIS** ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023. Le titulaire ne pourra pas refuser la reconduction du marché.

La non-reconduction se fera sans droit à indemnité.

Des bâtiments supplémentaires et des prestations supplémentaires pourront être ajoutés par avenant.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.3 Conditions de participation des candidats

Dans le cadre de cette consultation, les entreprises sont autorisées à déposer leur candidature et leur offre sous forme de groupement. Chaque entreprise constituant le groupement doit, dès le stade de la candidature, produire l'intégralité des documents exigés l'exception de la lettre de candidature(DC1) remplie par le seul mandataire mais signée par toutes les entreprises. Tout dossier incomplet ou non signé entraînera le rejet de la candidature du groupement constitué.

Dans tous les cas de figure, l'acte d'engagement est un document unique signé soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises au stade de la passation du marché. Un même prestataire ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander, lors de l'attribution du marché, la transformation du groupement en groupement solidaire.

2.4 Prix et modalités de paiement

Les prix indiqués sur l'offre s'entendent :

- Forfaitaires,
- hors taxes et toutes taxes comprises, réputés établis aux conditions économiques en vigueur à la date de réception de l'offre.

Les paiements seront effectués par mandat administratif dans un délai de 30 jours maximum à compter de la réception de la demande de règlement, après réalisation de la prestation

2.5 Obligation de visite des locaux

Les prestataires devront faire une visite avant de remettre leur offre. Les candidats devront prendre rendez-vous auprès de madame PERROT Annick au 02 54 96 60 53 entre 9h et 12h. Les visites auront lieu le **20 octobre 2020**.

Les candidats recevront sur place après la visite une attestation de visite qu'ils devront impérativement joindre à leur offre sous peine de nullité.

2.6 Modification de détail au dossier de consultation

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 15 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Ce délai court à compter de la date à laquelle les entreprises candidates ont reçu les modifications en cause apportées par la personne publique.

Les candidats devront, alors, répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend :

- le règlement de consultation (RC)
- le cahier des charges
- l'acte d'engagement (AE).
- la grille tarifaire
- DC1
- DC2

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

4.1 Modalités de retrait du Dossier de Consultation des Entreprises

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site suivant :

<http://www.ad41.org/pruniersensologne>

4.2 Contenu de l'offre :

Les offres seront entièrement rédigées en langue française et les prix exprimés en euros (€).

Chaque candidat aura à produire un dossier complet, rédigé en langue française, comprenant les pièces suivantes datées et signées selon la présentation ci-après.

4.2.1 - Documents administratifs :

- La lettre de candidature (**imprimé DC1 ou équivalent**) signée.
- Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat (DC2 ou forme libre),
- Déclarations et attestations sur l'honneur dûment datées et signées, notamment pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 et l'article R. 2143-3 du CCP du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,
- Copie du ou des jugements si le candidat est en redressement judiciaire.
- Liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin et dans le respect des délais.
- Certifications de qualifications professionnelles ou tout autre certificat justifiant la capacité du candidat à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.
- Extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K-bis) ou une carte d'identification justifiant de l'inscription au registre des métiers, datant de moins de six (6) mois.
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat (DC5 ou forme libre) ;
- Attestation d'assurances (RC) en cours de validité.
- Attestation de visite

En application de l'article R.2143-4 du Code de la Commande Publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un Document Unique de Marché Européen (DUME), rédigé obligatoirement en français, en lieu et place des documents mentionnées à l'article R.2143-3 du CCP. Les informations relatives au DUME sont téléchargeables à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/tools/esp/>

Les candidatures non recevables, non accompagnées des pièces visées dans la réglementation des marchés publics ou ne présentant pas des garanties techniques ou financières suffisantes, ne seront pas retenues.

Les imprimés vierges de DC1, DC2, et NOTI 2 sont téléchargeables sur le site :

www.minefe.gouv.fr

4.2.2. - Un projet de marché comprenant les pièces ci-jointes à accepter sans aucune modification :

- L'ACTE D'ENGAGEMENT : à compléter ; il sera accompagné, le cas échéant, des demandes d'acceptation de sous-traitants éventuels, et d'agrément des conditions de paiement (imprimé DC4 à joindre) ; et RIB à joindre.
- Le CAHIER DES CHARGES à accepter sans modification signé, tamponné et daté
- La DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE (D.P.G.F) complété, signé, tamponné et daté.
- Un MEMOIRE TECHNIQUE, **de 10 pages MAXIMUM**, comprenant les moyens humains (CV, compétences, formations envisagées...) et matériels affectés spécifiquement au chantier, les mesures de contrôle d'exécution des prestations et de présence sur les sites, les références sur des chantiers très similaires, les mesures spécifiques en matière de développement durable. Le mémoire technique sera accompagné des fiches techniques des produits utilisés.

4.3 Conditions de remise des offres

Les offres devront être transmises sous forme dématérialisée avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

4.3.1 Remise offre dématérialisée

Les candidats **devront** transmettre leurs documents par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<https://www.ad41.org/pruniersensologne>

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles. Il est recommandé aux candidats de respecter les recommandations suivantes :

- Ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe", les formats vidéo.
- Ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros"

La signature électronique des pièces n'est pas exigée.

Cependant, en cas de signature électronique, chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat. Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (**) du RGS (Politique de Référencement Intersectoriel de Sécurité) ou EIDAS.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS ou EIDAS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

4.3.2 Copie de sauvegarde

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, au format papier ou au format physique électronique (clef USB) reprenant les mêmes éléments que l'offre dématérialisée. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « Ne pas ouvrir copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle sera adressée à l'adresse suivante :

Mairie de Pruniers-en-Sologne
Place des Anciens Combattants - 41200 PRUNIERS-EN-SOLOGNE
Téléphone : 02 54 96 60 53

Cette copie de sauvegarde ne servira que dans le cas où la version transmise par la voie électronique ne pourrait pas être utilisée. Si elle n'est pas utilisée, elle sera détruite par l'acheteur à la fin de la procédure.

Systemes d'exploitation et navigateurs supportés

Les postes de travail utilisant l'application doivent disposer d'un des Systemes d'exploitation suivants :

- MICROSOFT Windows 7, intégrant l'ensemble des mises à jour publiées par MICROSOFT (windowsupdate.microsoft.com)
- MICROSOFT Windows 8, intégrant l'ensemble des mises à jour publiées par MICROSOFT (windowsupdate.microsoft.com)
- MICROSOFT Windows 10, intégrant l'ensemble des mises à jour publiées par MICROSOFT (windowsupdate.microsoft.com)
- Apple Mac OS X à compter de la version v10.6 (Snow Leopard), intégrant l'ensemble des mises à jour publiées par Apple
- LINUX : distribution UBUNTU à compter de la version UBUNTU version 16, intégrant l'ensemble des mises à jour publiées par l'éditeur.

Les postes de travail utilisant l'application doivent disposer d'un des Navigateurs suivants :

- EDGE
- Firefox 42 et +
- Firefox ESR 45 et +
- Google Chrome 47 et +

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

5.1 Sélection des candidatures

Les modalités de vérification des conditions de participation seront conformes aux articles R2144-1 à 7 du Code de la commande publique.

Conformément à ce décret, avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander, à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Ne sont pas recevables les candidatures des soumissionnaires ne respectant pas le décret n°2016-360 Conformément à ce décret, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché les candidats :

- qui se trouve dans une interdiction de soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles L2141-1 à L2141-5 du code de la Commande Publique ;
- qui produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées à l'article 5.1 du présent document sous réserve des dispositions ci-dessus ;
- qui produisent des dossiers de candidatures ne présentant pas les niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières satisfaisants. techniques et professionnelles
- nécessaires à l'exécution du marché public. Ces conditions sont liées et proportionnées à l'objet du marché public ou à ses conditions d'exécution.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- Garanties et capacités économiques et financières
- Capacités professionnelles

5.2 Jugement des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous, hiérarchisés par ordre décroissant et avec coefficient de pondération :

Valeur technique : 40 %

- Les moyens humains affectés à la prestation par site : nombre d'agents, nombre d'heures envisagées, CV, formation du personnel (note sur 5 avec coefficient 4)
- Les moyens techniques affectés à la prestation : matériel, produits utilisés (fiches de sécurité) (note sur 5 avec coefficient 2)
- Les contrôles : périodicité des contrôles sur sites, système de contrôle de présence (note sur 5 avec coefficient 1)

Prix : 60 %

Le critère « prix » sera noté par application de la formule suivante :

Coefficient de pondération : $60 \times \frac{\text{Offre moins disante}}{\text{Offre proposée}}$

Dans le cas où des erreurs de multiplication ou d'addition sont constatées, le candidat concerné sera invité à rectifier son offre. En cas de refus, son offre sera éliminée.

Lors de l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité :

- ✓ de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires
- ✓ d'entretenir un ou plusieurs candidats si besoin est.

Le pouvoir adjudicateur pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

5.3 Négociations

Si aucune offre n'est satisfaisante, une négociation pourra s'engager avec les candidats. Dans cette hypothèse, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter quelques modifications mineures au cahier des charges, afin d'obtenir l'offre la plus avantageuse. Dans ce cas, les candidats seront saisis par écrit et devront répondre par écrit dans un délai fixé dans le courrier, soit par voie électronique ou sinon papier.

Pour l'attribution de ce marché, le pouvoir adjudicateur **se réserve la possibilité** de négocier en engageant les négociations sur l'ensemble des critères de jugement des offres dans des conditions de stricte égalité, avec les 3 candidats ayant obtenus le meilleur classement.

L'offre qui sera retenue sera celle qui aura obtenu la meilleure note au vu de l'ensemble des critères pondérés après analyse des offres et négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2144-1 à R. 2144-7 du Code de la

commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 6 jours.

Conformément à l'article R2123-5 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Article 6 : Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite par le biais de la plateforme de dématérialisation (voir ci-dessus).

Article 7 : Interruption de la consultation

Dans le cas où à la suite de l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur déclarerait la procédure infructueuse ou sans suite, les soumissionnaires s'engagent expressément aux termes des présentes dispositions à renoncer à tout engagement de procédure de recours indemnitaire.

Article 8 : Juridiction compétente en cas de contentieux

En cas de litige, seul le Tribunal Administratif de Orléans pourra être saisi.

Pour toutes informations sur les conditions et délais des voies de recours, les candidats s'adresseront au greffe du tribunal administratif d'Orléans – 28 Rue de la Bretonnerie - 45057 ORLEANS – tél : 02.38.77.59.00.

Dressé par le représentant
du pouvoir adjudicateur,

Lu et approuvé par le candidat

Le